



PRÉFET DU NORD

Lille, le 30 décembre 2014

Communiqué de presse

SÉCURISATION DU NOUVEL AN : DES MESURES PRÉVENTIVES ET UNE MOBILISATION RENFORCÉE DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS



Afin de garantir la sécurité de tous à l'occasion des fêtes de fin d'année, Jean-François Cordet, préfet du Nord, a pris des mesures de restriction concernant la vente des feux d'artifice, la vente à emporter et la consommation sur la voie publique d'alcool, et la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburants à emporter. Ces dispositions ont pour objectif de prévenir les troubles à l'ordre public traditionnellement constatés à l'occasion du Nouvel an souvent liés à une consommation excessive d'alcool ou à un usage malintentionné des artifices de divertissement ou de carburant.

La vente, la cession et l'utilisation des artifices de divertissement des groupes C2/K2 à C4/K4, est interdite les 31 décembre 2014 et 1er janvier 2015, à l'exception des personnes titulaires du certificat de qualification et d'un agrément délivré par le préfet. La préfecture rappelle les dangers d'accidents graves aux personnes et aux biens que peut comporter l'utilisation d'artifices de divertissement et de pétards. Elle appelle le public à la plus grande vigilance. La manipulation d'articles pyrotechniques par un mineur est interdite.

La vente à emporter et la consommation sur la voie publique des boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble du territoire du département du Nord, la nuit du 31 décembre 2014 au 1er janvier 2015 de 20h00 à 8h00.

Enfin, sauf nécessité justifiée par le client et vérifiée en tant que de besoin par les forces de l'ordre, la distribution, la vente et l'achat de carburants en récipient transportable sont interdits depuis le 23 décembre 2014 à 20h00 et jusqu'au 2 janvier 2015 à 8h00, sur l'ensemble du département.

A l'occasion de la nuit de la Saint-Sylvestre, le centre d'information et de commandement de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et le centre opérationnel de la gendarmerie coordonneront les dispositifs de sécurité et de secours, en lien avec les sapeurs-pompiers et le SAMU. La présence des policiers et gendarmes sera renforcée dans les lieux de rassemblement et sur les réseaux routiers du département (1 300 fonctionnaires au total). En complément des moyens mobilisés par l'Etat, le préfet a demandé aux maires, aux sociétés de transport et aux bailleurs de prendre des mesures de prévention relevant de leur champ de compétence.

Le préfet souligne l'engagement et le professionnalisme des services de sécurité et de secours mobilisés pour assurer la sécurité de toutes et tous à l'occasion de cette nuit de la Saint-Sylvestre. Il se rendra ce mercredi 31 décembre dans la soirée auprès des services mobilisés pour assurer le bon déroulement des festivités de la Saint-Sylvestre.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE cedex

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59